

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 10

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Etat de Vaud	Centre Vuillermet, Lausanne, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1.1.1989, architectes originaires du canton de Vaud établis hors du canton ainsi que dix architectes suisses ou étrangers invités	7 mai 90 (dès le 13 nov. 89)	26/89 B 226
Commission scolaire, Wallisellen/ZH	Ecole primaire Möslì à Wallisellen, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 à Wallisellen ou originaires de cette commune	7 mai	
OISTAT	Centre de théâtres de chambre, Moscou (concours international à deux degrés)	Architectes du monde entier	15 mai 90	20/89 B 170
Union des architectes de l'URSS, Patriarcat de Moscou, Société «Radonezh»	«Christian Dwelling», CI	Toute personne ou groupe de personnes, à l'exclusion d'Etats, de coopératives ou organisations publiques. Renseignements: Union des arch. de l'URSS, rue Shchusev 7, chambre 47, Moscou 103001, URSS	15 mai 90	
Comune di Losone/TI	Urbanizzazione comprensorio centro paese, CP	Architetti iscritti all'OTIA, ramo architettura, aventi il domicilio fiscale nel Cantone Ticino a partire da 1.1.90	1 ^{er} juin 90 (5 mars 90)	
Commune de Balzers, Liechtenstein	Extension de l'école primaire de Balzers, CP	Architectes domiciliés ou établis dans la Principauté de Liechtenstein au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de la principauté	2 juillet 90 (9 avril 90)	
Chemins de fer fédéraux, direction d'arrondissement III	Lotissement Röntgenareal à Zurich, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 en ville de Zurich ou originaires de cette ville	3 août 90 (30 avril 90)	
Municipio di Breganzona/TI	Nuovo scuola media, Breganzona, CP	Professionisti iscritti all'Ordine degli Ingegneri e Architetti del Cantone Ticino (OTIA), ramo architettura, con domicilio fiscale nel Sottoceneri almeno dal 1.1.1990	17 août 90 (13 avril 90)	
Feuerschaugemeinde Appenzell	Extension des locaux du Service du feu à Appenzell, CP	Architectes originaires du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures ou qui y sont domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988	24 août 90 (30 mars 90)	
Commune de Villars-sur-Glâne/FR	Centre scolaire de Villars-Vert, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg avant le 1 ^{er} janvier 1990 et inscrits au registre cantonal des personnes autorisées	24 août 90	8/90
Canton du Valais, commune de Sierre	Aménagement du site de Gérondie à Sierre/VS, CP	Urbanistes, architectes et architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse, ou Suisses établis à l'étranger	31 août 90	5/90 B 34
Comune di Manno/TI	Nuova casa comunale, CP	Professionisti del ramo architettura che alla data del 1.1.90 risultano: domiciliati nel cantone Ticino o aventi sede all'ufficio nel cantone Ticino; tutti i concorrenti dovranno risultare iscritti all'albo dell'OTIA	1 ^{er} oct. 90 (23 avril 90)	
Commune bourgeoise de Berne	Aménagement du lotissement «Baumgarten» E, CI	Bureaux d'architecture et d'urbanisme domiciliés ou établis dans les communes membres du VZRB. Inscriptions: Administration des biens de la commune bourgeoise de la ville de Berne, Kochergasse 4, 3011 Berne	20 oct. 90 (30 avril 90)	
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg	«Le Pra», La Tour-de-Trême, complexe de bâtiments, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton, inscrits au Registre des personnes autorisées dans leur canton respectif	26 oct. 90 (4 mai 90)	9/89 B 62
Ville de Vevey	Création d'un complexe hôtelier, récréatif et culturel, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de celui-ci	29 oct. 90 (8 juin 90)	8/90

Commune de Trimmis/GR	Maison de commune et foyer pour personnes âgées, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans le canton des Grisons au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de Trimmis	(dès le 26 fév. 90)
Office fédéral de l'énergie	Parois et toits à haut pouvoir isolant	Tous les entrepreneurs, architectes et ingénieurs exerçant dans le domaine de la construction en Suisse	(28 fév. 90)
Direction générale des PTT, Berne	Immeuble administratif DG PTT à Worblaufen, commune d'Ittigen/BE, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Berne au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989	(dès fin fév. 90)

Nouveaux dans cette liste

Conseil d'Etat du canton de Vaud	Ville-Haute de Moudon, CI + CP	Architectes des cantons de Vaud, Genève, Valais, Neuchâtel, Fribourg et Jura, établis avant le 1 ^{er} janvier 1990 ainsi qu'aux architectes originaires du canton de Vaud, quel que soit leur domicile (exigences requises pour exercer la profession dans le canton de Vaud)	15 oct. 90	10/90 B 83
Commune de Châtel-Saint-Denis/FR	Aménagement d'un centre aux Paccots, CI	Urbanistes, architectes, architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse et urbanistes, architectes, architectes-paysagistes suisses établis à l'étranger	21 déc. 90 (3 août 90)	11/90

Exposition

Ville de Lucerne	Centre culturel et de congrès au bord du lac, Lucerne	Kunst- und Kongresshaus, Frohburgstr. 6, Lucerne. Ouvert du samedi 5 au dimanche 17 mai ; 10 à 17 heures (samedi-dimanche), 16 à 19 heures (jours ouvrables), fermé le lundi
------------------	---	--

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.

Carnet des concours

Centre d'entretien et centre administratif de la N16 Transjurane, Delémont

Résultats

Le rapport provisoire du jugement de ce concours fait connaître le palmarès suivant :

- 1^{er} rang, achat (Fr. 15 000.-) : Vincent Mangeat, Nyon ; collaborateurs : H. Jaquiere, M. Donda, F. Gatti, V. Regillo
- 2^e rang, 1^{er} prix (Fr. 35 000.-) : Architrave SA, Delémont ; H.-R. Charrue, G. Wüthrich, A. Calpe
- 3^e rang, 2^e prix (Fr. 22 000.-) : J.-Cl. Chevillat, Porrentruy ; collaborateurs : J.-M. Heusler, S. Petignat, D. Meyer, J. Sanchez, M. Leclerc, D. Erard
- 4^e rang, 3^e prix (Fr. 18 000.-) : E. Chavanne, Moutier ; collaborateurs : D. Leuenberger, S. Beurre
- 5^e rang, 4^e prix (Fr. 12 000.-) : Tschumi & Benoît, Bienne ; collaborateur : F. Walder
- 6^e rang, 5^e prix (Fr. 11 000.-) : Bureau AMA - A. Cattin, Genève ; collaborateurs : R. McAllister, M. Pérrilat, G. Spoehrlé, C. Deschamps, G. Depoorter, D. Morandi

- 7^e rang, 6^e prix (Fr. 9 000.-) : MSBR SA - R. Salvi, Delémont ; collaborateurs : R. Weilenmann, F. Hänni, M. Mariniello, Houriet & Associés, J.-D. Bays
- 8^e rang, 7^e prix (Fr. 8 000.-) : F. Schönmann SA, Delémont ; collaborateurs : C. Willemin, P. Milani, D. Bläuer, G. Lepore, B. Beuchat

Douze projets ont été admis au jugement, quatre envois ayant été éliminés dans un premier tour.

Nous reviendrons sur cet important concours lorsque le rapport final du jury nous sera parvenu. On sait toutefois par la presse quotidienne que le projet de Vincent Mangeat n'a pas été primé parce qu'il « ne cherche pas la solution au problème posé dans l'aménagement du parcellaire offert mais dans un "bâtiment route", en intégrant son bâtiment dans un ouvrage de génie civil qui est la Transjurane » (rapport provisoire du jury).

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de charger les auteurs des projets classés aux deux premiers rangs d'effectuer une étude complémentaire qui devrait permettre de déterminer l'architecte qui sera chargé de la poursuite de l'étude. Le jury se tient à disposition pour accompagner cette étude et pour faire une proposition finale au maître de l'ouvrage.

Commune d'Avenches: complexe sportif et équipements communaux

Résultats

La commune d'Avenches a lancé, en novembre dernier¹, un concours de projet pour la réalisation d'un complexe sportif et d'équipements communaux.

Ce concours a été jugé les 2 et 3 avril dernier.

Le jury a décerné les prix suivants:

1^{er} prix (Fr. 14 000.-): Jacques Richter, Lausanne.

2^e prix (Fr. 8 000.-): RBJ Partenaires SA, Avenches. Collaborateur: Jean-Paul Varidel.

3^e prix (Fr. 6 000.-): ARCAD SA, Avenches.

4^e prix (Fr. 5 000.-): D. Demetriades & D. Papadaniel, Lausanne.

Achats: Philippe Gueissaz, Pierre Cagna et Stéphane de Montmollin, Lausanne. Collaborateur: Pierre Gerster.
Marie-Anne Prenat, Rolle.

¹ Voir IAS 24/89, p. B 206.

Ville-Haute de Moudon - Concours d'idées et de projet

Ouverture

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, en collaboration avec la commune de Moudon, lance un concours d'idées pour l'aménagement de la place des Châteaux et un concours de projet pour un ensemble d'habitations à loyers modérés,

pour la Ville-Haute de Moudon.

Le concours est ouvert aux architectes des cantons de Vaud, Genève, Valais, Neuchâtel, Fribourg et Jura, établis avant le 1^{er} janvier 1990, ainsi qu'aux architectes originaires du canton

de Vaud, quel que soit leur domicile. Chaque concurrent devra en outre répondre aux conditions requises pour exercer la profession d'architecte dans le canton de Vaud.

Jury

Le jury est composé de MM. Jean-Pierre Dresco, architecte de l'Etat, président; Jean-Pierre Masson, syndic de Moudon; Pierre Aubert, membre de la commission d'urbanisme, Moudon; M^{me} Claudine Lorenz, architecte, Sion; MM. Italo Insolera, architecte et historien, Rome; Richard Delessert, représentant des habitants de la Ville-Haute; Alain Guidetti, architecte urbaniste, Service de l'aménagement du territoire du canton de Vaud. Suppléants: MM. Pascal Dunand, adjoint technique au Service cantonal vaudois du logement; Jean Kyburz, architecte, Lausanne. Experts: MM. Denis Weidmann, archéologue cantonal vaudois; Eric Teyssie, conservateur cantonal vaudois des monuments historiques.

Inscription

L'inscription doit se faire par écrit à l'adresse de l'organisa-

teur: Secrétariat du Service des bâtiments, de l'Etat de Vaud, M^{me} Walter, pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, 3^e étage, tél. 021/44 72 12, de 8 heures à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Le récépissé attestant du versement d'une finance de Fr. 300.- devra être joint à la demande d'inscription, ainsi qu'une photocopie du diplôme d'architecte ou de l'inscription au REG A ou B et une photocopie du certificat d'origine pour les Vaudois hors canton concernés. Le versement sera fait au c.c.p. 10-545-8, Etat de Vaud, Administration des finances, Lausanne, avec mention «Concours Ville-Haute - Moudon», cpte 9316 145-208». Cette somme sera remboursée aux candidats qui présenteront un projet admis au jugement.

Calendrier

Consultation des documents: dès le 20 avril 1990 (auprès de l'organisateur).

Délai d'envoi des questions: 8 juin 1990.

Délai de remise du projet: 15 octobre 1990.

Délai de remise de la maquette: 29 octobre 1990.

Il n'y a pas de date limite pour les inscriptions.

Actualité

La Grande Ville ou les nouvelles formes d'urbanisation

Le développement des grandes agglomérations urbaines en audio-visuel

La Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT) qui, comme son nom l'indique, regroupe des représentants des différents services et offices chargés de l'aménagement des cantons de langue latine, vient d'éditer un nouveau document d'information sur le processus d'urbanisation des campagnes et ses conséquences pour l'organisation du territoire.

Les auteurs en sont MM. Pierre Estoppey, architecte à La Chaux-de-Fonds, Alain Guidetti, architecte au Service vaudois de l'aménagement du territoire, et Roger Honegger, technicien-aménagiste dans le même service du canton du Jura.

La Grande Ville est une série de six séquences audio-visuelles, d'une douzaine de minutes chacune, éditées sous la forme de cassettes vidéo et assorties d'un texte d'accompagnement. Ces différentes séquences ont été conçues de manière à pouvoir être visionnées soit en continu, soit séparément.

Didactique et informatif, cet audio-visuel aborde successivement les questions de l'urbanisation du territoire, de l'agglomération urbaine, du centre ville, de la périphérie, des déplacements dans la ville et de la forme urbaine. Il se propose de susciter le débat et stimuler la réflexion. Il peut être utilisé aussi bien dans le cadre d'un enseignement que lors d'une assemblée de commune, ou encore pour accompagner un débat organisé par une association régionale autour de la notion du développement.

Le Service de l'aménagement du territoire (SAT) de l'Etat de Vaud, Riponne 10, 1014 Lausanne, propose aux personnes intéressées:

- soit d'acquiescer ce matériel pour leur propre usage au prix de Fr. 80.- la cassette vidéo et Fr. 20.- le texte d'accompagnement
- soit de mettre ce matériel à disposition et d'en assurer la présentation et le commentaire dans des conditions à définir de cas en cas.

La tour des tours

La tour de 300 mètres de Gustave Eiffel

A l'occasion du centième anniversaire de la tour Eiffel, l'Ecole cantonale d'art de Lausanne a conçu une exposition de 47 planches au format 35 x 50 cm, imprimées sur bristol fort. Ces planches reproduisent des photographies du montage de la tour, de nombreux plans d'exécution en fac-similé, et de brefs textes dus à Gustave Eiffel lui-même.

Numérotées de 1 à 47, ces planches relativement rigides se

prêtent à tous les modes de présentation: sous-verre, collage sur panneaux, suspension, etc. Elles sont présentées dans un portefeuille de carton, qui facilite le rangement.

Ces planches sont offertes en souscription aux collectivités publiques et privées, ainsi qu'aux particuliers, au prix de Fr. 250.-. Les commandes doivent être adressées à l'Ecole cantonale d'art de Lausanne, Elysée 4, 1006 Lausanne.

Construction mixte acier-béton et Eurocode 4

Short Course AIPC, 3-4 septembre 1990, Bruxelles, Belgique

Le vocable «construction mixte acier-béton» désigne la structure dans laquelle le béton et l'acier sont liés et collaborent ou agissent conjointement sur le plan structural, en exploitant de façon optimale les qualités et performances propres à chacun des deux matériaux.

L'objectif de ce cours est d'enseigner au praticien les bases et les développements importants de la construction mixte, afin qu'il puisse améliorer ses con-

naissances dans la conception et la réalisation d'éléments et de systèmes structuraux en construction mixte. C'est aussi une introduction aux directives et règles de dimensionnement présentées dans l'Eurocode 4. Le nombre de participants à ce cours, donné en anglais, sera limité à 50 personnes.

Symposium de l'AIPC à Bruxelles, Belgique, 5-7 septembre 1989

La mise en œuvre d'éléments structuraux mixtes acier-béton dans les bâtiments, les ponts et